

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire concernant le budget 2023 et du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025 du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 décembre 2022 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Madame le maire  
Nathalie Ross  
Messieurs les conseillers  
Jean-Sébastien Naud  
Luc Gilbert  
François Maltais  
Hervé Gaudreault  
Christian Bernard Oyourou

Est absent : Monsieur le conseiller  
Martin Simard

Est également présente : M<sup>me</sup> Magali Lavigne, secrétaire-trésorière et directrice générale

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; <sup>(4231)</sup>
3. Présentation et adoption du budget de l'année 2023; <sup>(4232)</sup>
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025; <sup>(4233)</sup>
5. Période de questions;
6. Fermeture de l'assemblée.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**22-12-4231**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et déposé.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 954 du Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2023 soient adoptées telles que présentées.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 953.1 du Code municipal du Québec*, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, Luc Gilbert, demande la levée de l'assemblée. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 15.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Nathalie Ross  
Maire

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Magali Lavigne  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

.....  
*Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*